Pont-Sainte-Maxence (60) : « Tu vas à la mosquée et tu fumes du shit, si Allah voyait ça » : un gendarme condamné pour injures religieuses

11/11/2026 à 9h31



Un gendarme de 33 ans, affecté au PSIG de Senlis, a été condamné pour injures publiques en raison de la religion après des propos tenus lors d'un contrôle à Pont-Sainte-Maxence (Oise). L'affaire a été examinée le lundi 9 novembre 2026 par le tribunal de Senlis, rapporte *Le Parisien* ce mercredi 11 novembre.

Un contrôle sur le chemin de halage

Le 9 janvier 2026, Pierrick C. et deux autres gendarmes contrôlent un automobiliste dans son véhicule, stationné sur le chemin de halage de Pont-Sainte-Maxence. Le militaire évoque un lieu où des personnes sont régulièrement contrôlées pour consommation de stupéfiants. C'est pendant cette intervention qu'il prononce les propos reproduits dans le titre, faisant référence à la fréquentation de la mosquée et à la consommation de cannabis.

Le gendarme condamné par le tribunal de Senlis

Le gendarme, âgé de 33 ans, appartient au peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Senlis. D'après le récit d'audience du *Parisien*, son dossier militaire comportait jusqu'alors de bonnes appréciations et plusieurs lettres de félicitations. Il avait également suivi une formation de négociateur régional.

Le tribunal l'a condamné pour **injures publiques en raison de la religion**. La condamnation porte sur les paroles tenues pendant le contrôle, et non sur le simple fait d'avoir procédé à une vérification. Le montant ou la nature exacte de la peine n'est pas précisé dans les informations librement accessibles de la source consultée.

Photo à la une : cité judiciaire de Senlis, photographie d'archives issue de la médiathèque du site, sans lien photographique avec l'audience du 9 novembre.

Source : Le Parisien, Hervé Sénamaud, 11 novembre 2026 à 7 h 17.